Accepte le verger et répudie-la en une fois !

Ibn 'Abbâs (qu'Allah l'agrée, lui et son père) relate que la femme de Thâbit ibn Qays est venue trouver le Prophète (sur lui la paix et le salut) et lui a dit : « Ô Messager d'Allah ! Je n'ai rien à reprocher à Thâbit Ibn Qays, ni du point de vue du comportement, ni du point de vue religieux, mais je répugnerais retomber dans l'impiété sous l'Islam - Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) lui demanda alors : Lui rendra-tu son verger ? - Elle répondit : Oui ! - Le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) dit alors [à son mari] : Accepte le verger et répudie-la en une fois !" »

[Authentique] [Rapporté par Al-Bûkhârî]

Ce hadith indique que la femme de Thâbit ibn Qays (qu'Allah les agrée) vint trouver le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) et l'informa qu'elle ne reprochait rien à Thâbit (qu'Allah l'agrée), ni du point de vue du comportement, ni du point de vue religieux, car c'était l'un des meilleurs Compagnons tant au niveau du comportement que de la religion. Cependant, elle craignait, si elle restait avec lui, de tomber dans l'ingratitude et renier ses bienfaits en négligeant ses droits. En effet, agir ainsi est contraire à la législation d'Allah. Et la cause de son dégoût envers son époux reposait sur sa laideur (qu'Allah l'agrée) comme cela a été mentionné dans certaines versions : il n'était pas beau. Alors, le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) proposa à Thâbit que sa femme lui restitue son verger qu'il lui avait donné comme dot, puis qu'il la divorce en une fois afin qu'elle soit séparée de lui de manière complète. Thâbit (qu'Allah l'agrée) la répudia donc. Par ailleurs, ce hadith est une référence de base dans le chapitre de la dissolution du mariage (« Al-Khul' ») chez les jurisconsultes de l'Islam (qu'Allah leur fasse miséricorde).

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/58133